

Date :

04 Décembre 2023

N° de client

MC386741

Réf. à rappeler lors de votre règlement :

3867410980743

Monsieur Thierry de Mazancourt

12, quai Henry IV

75004 Paris

FRANCE

## Avis d'échéance

Navire assuré : **SY Suspens 84 "ARCANE"**

### 1 Responsabilité Civile, Police n° 81756013-11

(Apériteur Chubb European Group SE, Direktion für Deutschland, Consortium : EUROTPL) \* voir en bas de l'avis d'échéance

Prime suivante. période du : 07/01/2024 - 07/01/2025 (Avis d'échéance n° 80251434) € 251,29

Frais € 10,00

Taxe d'assurance (France: 19 %) € 49,65

Prélèvement SEPA le : 08/01/2024 **€ 310,94**

### 2 Protection Juridique, Police n° 81756014-11

(Apériteur CFDP Compagnie Française de Défense et Protection, Consortium : 23) \* voir en bas de l'avis d'échéance

Prime suivante. période du : 07/01/2024 - 07/01/2025 (Avis d'échéance n° 80251430) € 71,38

Frais € 10,00

Taxe d'assurance (France: 13,4 %) € 10,90

Prélèvement SEPA le : 08/01/2024 **€ 92,28**

**Montant des primes : € 403,22**

Les montants indiqués sur votre avis d'échéance seront prélevés sur votre compte à la date précisée sous chaque écriture, sous la référence SEPA 214.36252 et notre identifiant créancier MC71ZZZ528222.

BIC BNPAFRPPXXX (BNP-PARIBAS SA (FORMERLY BANQUE NATIONALE DE PARIS S.A.)), IBAN XXXX XXXX XXXX XXXX 5159

Détenteur du compte : Thierry de Mazancourt

Si la date prévue de prélèvement est un jour férié, celui-ci aura lieu le jour ouvré suivant. Le prélèvement peut être inférieur du fait de la déduction d'une créance.

Conditions de Résiliation (Loi Chatel du 28.01.2005): Les contrats à tacite reconduction peuvent être dénoncés en envoyant une lettre recommandée à l'assureur dans les vingt jours qui suivent la date d'envoi de l'avis d'échéance (le cachet de la poste faisant foi). Les contrats à paiement fractionné peuvent être résiliés dans les conditions ci-dessus à leur échéance annuelle uniquement. Sont seuls concernés les contrats à tacite reconduction couvrant les risques privés.

Conformément à l'article 25-2° du Code des Taxes de la Principauté de Monaco, les opérations d'assurance sont exonérées de TVA.

\*Ci-dessous les assureurs actuels de vos contrats. Le premier assureur listé est l'apériteur:

#### Responsabilité Civile Consortium :EUROTPL

**25,00%** Chubb European Group SE, Direktion für Deutschland, **25,00%** Allianz Global Corporate & Specialty SE, Deutschland, **25,00%** Kravag Logistic Vers. AG, Deutschland, **25,00%** AIG Europe S.A., Direktion für Deutschland

#### Protection Juridique Consortium :23

**100,00%** CFDP Compagnie Française de Défense et Protection

Allemagne • Australie • Autriche • Danemark • Espagne • Grande-Bretagne • Grèce • Monaco • Pologne • Suède

Page 1 de 1

PANTAENIUS

S.A.M. Pantaenius Monaco  
Courtier d'Assurances Yachts

S.S.E.E. n° 6622 Z 10654  
R.C.I. n° 97 S 03282  
T.V.A. FR 16 00006360 1  
Capital 152 000 euros

MONACO

34, Quai Jean-Charles Rey  
98000 Principauté de Monaco  
Tél. +377-97 98 43 43

PANTAENIUS ONLINE

www.mc.pantaenius.com  
info@monaco.pantaenius.com

5232.27

